



CFTC



CFDT



SMAST-CGT



FO



SNJSJA-UNSA



SUD

Paris, le 5 septembre 2018

Lettre ouverte à

Madame la ministre des solidarités et de la santé,

Monsieur le ministre de l'éducation nationale,

Madame la secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées.

Mesdames et Monsieur les ministres,

Les organisations syndicales du ministère des solidarités et de la santé ont été convoquées le 31 août 2018 par Madame Virginie Magnant, directrice du cabinet de Sophie Cluzel, afin de présenter le rapport IGAS, IGEN, IGAENR relatifs aux scénarios d'évolution des Instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national des jeunes aveugles (INJS et INJA). La directrice du cabinet de la secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées était entourée de responsables des directions compétentes (DGCS et DRH) des ministères sociaux, du secrétariat général du ministère des solidarités et de la santé, des présidents des Conseils d'Administration des INJ et des directeurs et secrétaires généraux des Instituts nationaux des jeunes sourds et de l'Institut national des jeunes aveugles.

Nos organisations rappellent qu'elles se sont constituées en intersyndicale dès l'automne 2016 pour s'opposer à la banalisation, voire à la disparition des Instituts et de la spécificité qu'ils représentent dans le paysage pédo-médico-socio-éducatif des jeunes sourds et des jeunes aveugles. Cette spécificité s'est toujours concrétisée par des recherches appliquées pointues notamment dans le domaine du braille, des adaptations visuelles, de la langue des signes, de la langue française parlée complétée d'un accompagnement pluridisciplinaire adapté qualitatif. Ces recherches et suivis ont permis de faire progresser toujours plus l'insertion de nos concitoyens en situation de handicap.

Nos organisations ont été rejointes dans leur démarche par l'association de parents d'élèves et notre combat a été relayé médiatiquement.

La revendication que nous avons portée consistait à demander le maintien du caractère national (avec toutes ses prérogatives) des Instituts nationaux des jeunes sourds et de jeunes aveugles sous la tutelle directe du ministère des solidarités et de la santé, (ou son évolution vers une double tutelle ministérielle Affaires sociales/Education nationale, qui correspondrait selon nous pleinement à la réalité actuelle des établissements) alors que l'objectif des décideurs publics était le transfert de cette tutelle vers les ARS, c'est-à-dire vers une régionalisation de la gestion de ces établissements. Or, pour nous cette régionalisation a pour objectif de banaliser les instituts, donc, à terme, de leur faire perdre la spécificité d'établissements pionniers dans le suivi, l'expérimentation et la recherche que nous souhaitons renforcer comme pôles de références et d'excellence.

Les modifications d'ampleur que préconise ce rapport, notamment concernant le dispositif d'éducation et d'enseignement spécialisés dont les Affaires sociales ont actuellement la responsabilité, nécessitent *a minima* **un bilan beaucoup plus global** de l'offre actuelle dans son ensemble et qui tienne compte en particulier des Instituts départementaux publics. Les organisations syndicales ont demandé ce bilan et cette réelle concertation des acteurs du secteur (**celle-ci avait été acceptée et promise, à plusieurs reprises, par la tutelle**), à la suite de la mobilisation de 2016. Nous continuons donc de l'exiger aujourd'hui dans l'intérêt même des jeunes et des familles.

La présentation du rapport des corps d'inspections et les conclusions qu'en a tirées Madame Magnant font fi des observations et des revendications que nos organisations et les parents des élèves ont formulées constamment depuis plus de deux ans. Ce rapport et les conclusions de la directrice du cabinet de la secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées réintroduisent le principe de la tutelle des ARS (en y ajoutant celle conjointe des rectorats) sur les Instituts (ce qui équivaut à une régionalisation avec à la fin la disparition pure et simple des INJ) et évacuent tout droit de regard de la direction générale de la cohésion sociale (DGCS), du ministère des solidarités et de la santé, pourtant cruciale pour maintenir l'unicité de ce type de structures et le principe de solidarité nationale qui les régissent.

Madame Magnant ne propose comme mode de concertation que la constitution de groupes de travail pour peaufiner sa décision, ce qui, pour nos organisations, est inacceptable puisque nos observations et revendications n'ont nullement été prises en compte.

Nous demandons donc l'instauration d'un véritable dialogue social et l'ouverture de négociations entre vos administrations et les organisations syndicales représentatives en vue de parvenir à un protocole d'accord. Nous vous remercions de votre réponse qui pour nous doit être la plus rapide possible.

Nous vous prions de croire, Mesdames et Monsieur les ministres, à l'assurance de nos sentiments respectueux.

Guy FRANCOIS, Secrétaire général SNASS-CFTC, représentant CTAC

Alain OLMOS, Secrétaire fédéral CFDT secteur AS, représentant au CTM et CHSCT

Robert GUTIERREZ, Secrétaire général SMAST-CGT, représentant au CTM et CHSCT

Hélène SESTER, Secrétaire générale SNJSJA UNSA Education

Juan NAVARRO, Secrétaire général du SNPASS-FO, représentant au CTM et au CHSCT

Gilles de KERMENGUY, Secrétaire national adjoint SUD Travail Affaires sociales

Adresse mail : surdiceciscol@gmail.com